

Délibération N° :  
2022/073

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE  
ARRONDISSEMENT DE ROANNE  
CANTON DE RENAISON  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 18 novembre 2022 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis à la salle des fêtes de Crémeaux, le 24 novembre 2022 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : MEUNIER Ingrid, BATTANDIER Maud, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice, PEREZ Gérard, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, PONCET Pascal, COMPAGNAT Michel, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel, CROZET Guy, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration** : LOIZZO Laurent, SIETTEL Thomas, CHAUX Michel, ROYER Jean-Paul, BARLERIN Emmanuelle.

**Absents excusés** : BRUEL Laurent, ROUX Lorraine, VIETTI Dominique.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

**Objet** : MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS ET ASSIMILES ET LA COLLECTE, LE TRANSPORT DES MATERIAUX ISSUS DU TRI SELECTIF ET LA MISE A DISPOSITION ET LE TRANSPORT DE BENNES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE / ATTRIBUTION DES MARCHES :

Monsieur le président rappelle aux conseillers communautaires présents qu'un appel d'offres ouvert a été lancé le 7 septembre dernier suivant les dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique pour les prestations suivantes :

LOT 1 : Prestation de collecte et de transport des déchets ménagers résiduels et assimilés en porte à porte ;

LOT 2 : Prestation de collecte et transport des journaux/magazines/revues et des emballages en apport volontaire ;

LOT 3 : Prestation de Collecte et transport du verre en point d'apport volontaire ;

LOT 4 : Mise à disposition et transport de bennes nécessaires au fonctionnement de la déchèterie intercommunale ;

Il rappelle que, dans un objectif d'économies d'échelle, un groupement de commandes a été constitué pour le lancement de ce marché, entre la communauté de communes des Vals d'Aix et Isable (CCVAI) et la communauté de communes du Pays d'Urfé (CCPU).

Une convention a donc été signée entre les deux collectivités, désignant la CCPU en tant que coordonnateur du groupement. A l'issue du choix formulé par la commission ad hoc constitué pour l'occasion, chaque collectivité signera et gèrera son propre marché avec l'attributaire retenu.

Date de réception de l'AR: 30/11/2022  
042-244200820-20221124-DE\_2022\_073-DE

La date limite de réception des offres était le 20 octobre 2022.

La Commission ad'hoc en charge de l'analyse des offres et du choix des prestataires s'est réunie le jeudi 10 novembre 2022 à 10h à Saint Germain Laval.

Le cabinet ELCIMAI en charge de l'analyse des propositions a communiqué son rapport d'analyse des offres à cette occasion.

A l'issue de cette commission, il est proposé l'attribution des lots de la façon suivante :

<b>Lots - prestations</b>	<b>Proposition attributaire</b>	<b>Montant €TTC</b>
Lot 1 - Collecte et transport des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte	SARL SECAF CHAMFRAY 115 chemin des Grépilles 42720 VOUGY	<b>1 872 098,80 €TTC</b>
Lot 2 - Collecte et transport des emballages et des Journaux/revues/magazines en point d'apport volontaire	SAS DUBUIS 513, route royale 42470 FOURNEAUX	<b>853 043,25 €TTC</b>
Lot 3- Collecte et transport du verre en point d'apport volontaire	SARL SECAF CHAMFRAY 115 chemin des Grépilles 42720 VOUGY	<b>164 750,31 €TTC</b>
Lot 4 - Prestation de mise à disposition et transport de bennes nécessaires au fonctionnement de la déchèterie intercommunale	SARL SECAF CHAMFRAY 115 chemin des Grépilles 42720 VOUGY	<b>726 372,78 €TTC</b>

Le début d'exécution des prestations est fixé le 1er avril 2023.

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans ferme, renouvelable 3 fois pour une durée de un an, soit 6 ans maximum.

Suite à l'exposé de M. le Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le conseil Communautaire,

Par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Article premier : DECIDE** retenir la proposition du Président et de valider ainsi la décision de la commission ad'hoc.

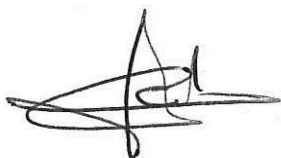
**Article 2 : APPROUVE** les clauses du marché définies ci-dessus, à passer avec les sociétés mentionnées ci-dessus.

**Article 3 : AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

RF SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/11/2022 042-244200820-20221124-DE_2022_073-DE

Fait à Saint Just en Chevalet, le 24 novembre 2022  
Le Président,  
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'URFÉ  
"Maison du pays d'Urfé"  
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le ...  
et de la publication le ...  
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président  
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,  
Séverine PRAS



Mis en ligne sur [www.ccpu.fr](http://www.ccpu.fr) le 1<sup>er</sup> décembre 2022

RF SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/11/2022 042-244200820-20221124-DE_2022_073-DE